

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE QUESTEMBERT N°140/2026**

**Objet : Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

Le Maire de la Commune de Questembert

- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du CASF
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 fixant à 14 le nombre d'administrateurs du CCAS ;
- Vu l'affichage en Mairie en date du 23 Mars 2026 ;
- Vu la proposition faite par la CFDT Retraités.

**Arrête :**

**Article 1er :** Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Questembert :

- Madame Cathy RIOU au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » en qualité de représentante « CFDT Retraités » ;

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le  
Et publication ou notification  
Signature :

Fait à Questembert, le 13 avril 2026

Le Maire,

Boris LEMAIRE

